



**SNUipp - FSU**  
Hors de France

## **Compte rendu du Comité technique de l'AEFE** **20 juin 2013**

### **Déclaration liminaire du SNUipp FSU**

Les professeurs des écoles en France comme à l'étranger sont largement préoccupés par leur niveau de rémunération. Plusieurs travaux confirment aujourd'hui leur déclin salarial et social.

A la perte du pouvoir d'achat (-13% depuis 2000) liée au gel du point d'indice et à la hausse des cotisations retraite, s'ajoute pour les personnels de l'étranger l'exclusion d'un bon nombre d'éléments de rémunération statutaires : dispositif GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat), le supplément familial de traitement ainsi que toutes les mesures liées aux prestations d'action sociale interministérielles (chèques vacances entre autres).

De plus, les comparaisons internationales montrent qu'après 15 ans d'exercice, les enseignants des écoles sont payés 15% de moins que la moyenne des enseignants des pays de l'OCDE, soit une différence de près de 350 euros par mois. Les collègues de l'étranger sont bien au fait de cette réalité.

C'est dans ce contexte défavorable que la mise en œuvre du processus de refonte de l'ISVL a suscité beaucoup d'espoir pour une grande partie des personnels. Pourtant, 30% d'entre eux verront leur indemnité baisser. Pour eux, la coupe est pleine et les mobilisations récentes en sont une preuve tangible.

Le principe de l'enveloppe constante est dénoncé fortement par les personnels car elle bride complètement les critères discutés lors du groupe de travail. L'objectif louable de servir une indemnité juste en prise avec la réalité du pays, se transforme au final en un exercice comptable qui répond à la politique de rigueur de l'Etat, seul véritable critère de pilotage.

Dans le même temps, les conditions de travail se dégradent : hausse des effectifs, tâches administratives qui se multiplient, lourdeur des programmes... le tout orchestré par une politique managériale renforçant le contrôle hiérarchique qui s'éloigne de plus en plus des demandes des personnels. Il est maintenant urgent de faire en sorte que les enseignants se réapproprient leur travail. C'est dans ce but que le SNUipp s'engage pleinement dans la réflexion sur la prévention des risques professionnels avec la mise en place d'un véritable CHS-CT compétent pour tous les personnels en poste en centrale comme à l'étranger. Médecine préventive, temps, horaire et environnement de travail sont des sujets à traiter afin d'améliorer les conditions d'exercice.

La réforme dite des « rythmes » et la refonte des obligations de service des enseignants du premier degré avec 2 heures de concertation hebdomadaire dès la rentrée prochaine, répondra en partie à la demande de nombreux collègues du réseau : davantage de temps concertation pour mettre en place les projets plurilingues (travail en doublette, DNL, projets communs). Ce temps supplémentaire doit être utilisé librement par les équipes sur des problématiques pédagogiques

spécifiques au réseau.

Enfin, l'AEFE sera-t-elle à même de participer pleinement au projet de refondation de l'école ?

La contrainte du plafond d'emplois permettra-t-elle les créations de postes nécessaires à la mise en place de dispositifs pédagogiques innovants tels que le « plus de maîtres que de classes » ou la scolarisation précoce ?

**La réussite de tous les élèves n'est pas un slogan, encore moins un affichage, elle doit se décliner concrètement par des moyens supplémentaires mis à disposition de l'AEFE.**

## **1 – Approbation du PV du CT du 21 février 2013**

**Adopté à l'unanimité**

## **2 – Situation dans les pays en crise**

**Dernière nouvelle en date, le rappel des détachés du lycée de Bangui sur décision du Ministre des affaires étrangères. Tous les postes de cet établissement seront proposés à la fermeture lors d'un prochain CT. En attendant, l'Agence soumet, à l'occasion de ce comité technique, la fermeture de tous les postes de deux autres établissements en « sommeil » : les lycées français de Damas et de Tripoli. Cette « purge » des supports détachés dans les pays en crise, y compris des postes qui étaient gelés, fait craindre le désengagement à long terme, voire définitif, de la France dans ces pays.**

### **Centrafrique**

Compte tenu de la dégradation de la situation (tensions, insécurité persistante, craintes d'émeutes, conditions économiques difficiles), le Quai d'Orsay a décidé ce jeudi 20 juin la suspension de la convention AEFE avec le Lycée français de Bangui à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013. Les personnels détachés seront donc invités à demander leur réintégration en France. L'établissement fonctionnera donc dans le système local à partir de la rentrée prochaine.

### **Réintégrations**

Tous les enseignants feront l'objet d'une fin anticipée de mission qui sera actée lors de la prochaine CCPC. Ils pourront ensuite demander une réintégration dans leur académie ou département d'origine.

### **Personnels expatriés**

- **Personnels d'encadrement (proviseur, directeur) :** L'agence étudiera la possibilité de leur proposer un nouveau poste (pas de solution pour l'instant).
- **Personnels enseignants (second degré) :** L'agence soumet à délibération au Comité technique le transfert de 7 postes d'expatriés à Addis Abeba (Ethiopie), Conception et Santiago (Chili), Cotonou (Bénin), Ouagadougou (Burkina Faso) et Bamako (Mali). Ces postes seront proposés en priorité aux enseignants expatriés su 2<sup>nd</sup> degré de Bangui dont le poste ferme.

### **Personnels résidents**

- **Résidents sollicitant un autre poste :** L'AEFE proposera aux résidents désireux de continuer à travailler dans le réseau des postes vacants (actuellement, il y en a deux en Ethiopie). Les postes de Centrafrique seront fermés et pourront être redéployés ailleurs. Les résidents de Bangui touchés par une mesure de carte scolaire ne pourront cependant être recrutés que s'il n'y a pas de titulaires non résidents dans les pays dans lesquels ces postes seront ouverts. Le transfert de ces postes fera l'objet d'une régularisation lors d'un CT ultérieur.
- **Résidents souhaitant rester dans le système local à Bangui :** Le lycée continuant de fonctionner, les titulaires pourront, s'ils le souhaitent, continuer d'y exercer en recrutement local. Les organisations syndicales font observer que si l'homologation de l'établissement est maintenue, ils devront donc avoir la possibilité de solliciter un détachement.

**Qui va diriger l'établissement ?** L'agence précise qu'elle fera recours à des ressources locales.

**Quel est le devenir de l'établissement ?** 250 élèves (dont un grand nombre sont boursiers) sont réinscrits pour la rentrée prochaine mais ce chiffre n'est évidemment pas garanti. L'agence veillera à l'équilibre financier de l'établissement...

### Libye

Suite à un attentat à l'explosif ayant détruit une partie des locaux de l'ambassade de France, le lycée français de Tripoli est fermé depuis le 23 avril dernier. Tous les postes de détachés de Libye sont proposés à la fermeture au cours de ce Comité technique (cf. carte des emplois). La situation des personnels détachés sera régularisée en CCPC (fin de mission anticipée).

*A noter : la plupart des résidents ont été contactés par la DRH afin qu'ils sollicitent de nouveaux postes avant même que ne soit actée la fin de leur contrat.*

### Bamako (Mali)

1000 élèves sont inscrits pour la rentrée de septembre (contre 1200 à la rentrée dernière). Pour rééquilibrer les finances, l'établissement a décidé la fermeture du poste d'enseignant ASH dans le premier degré ce que le SNUipp a dénoncé vigoureusement.

La guerre engagée par la France au Mali avait entraîné la fermeture du lycée pendant deux mois (réouverture depuis le 11 mars), pendant lesquels un système d'enseignement numérique avait été mis en place.

### Damas (Syrie)

L'établissement est ouvert et fonctionne dans le système local depuis . Il accueille actuellement compte 250 élèves et ne connaît pas de problème particulier, selon le secteur. Pour autant, le lycée n'est pas à l'abri des hostilités.

### Conakry (Guinée)

Des émeutes en villes ont eu lieu le 18 juin, entraînant le confinement des élèves (majoritairement du primaire) dans les locaux du lycée pendant quelques heures. Les épreuves du baccalauréat se sont déroulées le même jour, sans incident.

### Istanbul (Turquie)

Les manifestations répétées en ville ont entraîné la fermeture du site de Beyoglu pendant deux jours mais les rassemblements, généralement organisés en fin d'après midi, ne perturbent pas particulièrement le fonctionnement de l'établissement.

## 3- Mutualisation de l'enseignement français à Agadir

Le SNUipp fait remarquer que dans le traitement de ce dossier, aucune des instances (Conseil d'école, Conseil d'établissement, Conseil de gestion de pôle, Conseil d'Administration de l'AEFE), n'avait été consultée avant la prise de décision et la signature de l'accord cadre entre l'AEFE et la MLF.

La Directrice justifie cet absence de respect des procédures par le caractère d'urgence de la situation à Agadir. On peut s'interroger sur l'urgence soudaine dans le traitement d'un dossier qui traîne dans les cartons depuis des années. Au fil de la discussion, nous avons d'ailleurs appris que la décision de fusion au profit de la MLF était prise dès le 20 décembre 2012, bien avant le début du simulacre de concertation de la communauté scolaire du collège Gauguin.

Les deux classes de maternelle sont fermées dès la rentrée 2013, mais les instances locales n'ayant pas été consultées, les 2 postes de résidents correspondants ne sont toujours pas fermés. Un prochain Conseil de gestion de pôle doit entériner cette décision à posteriori au mépris des règles.

Les représentants des personnels ont réaffirmé leur opposition à cet abandon d'un établissement public au profit d'une association de droit privé très contestée dans sa gestion des ressources humaines et le respect des droits des personnels.

Les personnels ne désirant pas rejoindre l'OSUI à la rentrée 2014, bénéficieront de la priorité 2

pour le recrutement des résidents au Maroc. Une instruction sera diffusée pour « étudier leurs dossiers avec bienveillance dans les autres pays ».

#### 4- Présentation de la réforme de l'ISVL

##### Réforme de l'ISVL

L'AEFE présente en Comité technique le projet de réforme de l'ISVL des résidents qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Le dogme du coût constant entraîne mécaniquement des baisses de l'indemnité en compensation des hausses (à hauteur de 4,5 M€). L'Agence ne communique toujours pas les montants des hausses et des baisses par pays (objectifs sur 4 ans) mais donne des fourchettes (voir tableaux en annexe ci-dessous) : celles-ci seront comprises entre -7% et +18%.

1648 résidents (30%) seront concernés par des baisses d'ISVL.

##### **Agir contre le coût constant : le SNUipp et le SNES passent à l'offensive**

Les conclusions du groupe de travail sur la refonte de l'ISVL proposées par l'administration ne vont pas jusqu'au bout des ambitions qui avaient été fixées en juin 2011. Le principe de l'enveloppe constante limite la prise en compte de critères inhérents aux conditions de vie des résidents dans les pays et plombe l'application de ceux qui ont été retenus.

Le résultat était prévisible : 30% des résidents verront les niveaux de leurs ISVL baisser et les augmentations ne répondent que partiellement aux objectifs fixés.

**Pour les représentants des personnels, ces diminutions ne sont pas acceptables puisqu'elles résultent d'une position dogmatique et non de la situation réelle des résidents.**

Le SNUipp et le SNES ont déposé, pour le Conseil d'administration du 27 juin, un **projet de délibération** dans le cadre d'une décision budgétaire rectificative (BR2) : cette modification consisterait à abonder la ligne ISVL d'un montant égal à la somme des diminutions qui touchent les résidents au 1<sup>er</sup> juillet 2013. La rectification serait inscrite au barème d'octobre.

**A ce jour, le Président du Conseil d'administration n'a toujours pas répondu à notre demande de soumettre cette proposition au vote le 27 juin.**

Lors du CA de décembre dernier, le Président avait déjà refusé de soumettre à délibération les demandes d'abondement de l'enveloppe proposées par nos organisations syndicales lors de l'examen du budget 2013.

**La pétition ISVL diffusée auprès de nos collègues résidents a déjà recueilli plusieurs centaines de signatures. En cas de nouveau refus, le SNUipp et le SNES agiront en conséquence.**

**Signez la pétition ISVL**

[http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/petition\\_sur\\_l\\_isvl\\_14\\_06\\_2013-1.pdf](http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/petition_sur_l_isvl_14_06_2013-1.pdf)

##### Les éléments de la réforme

- refonte à enveloppe constante ;
- référence à l'IRE (barème change/prix) conservé : l'enveloppe de l'ISVL continuera d'évoluer en fonction de celle de l'indemnité de résidence des expatriés ;
- un reclassement des ISVL sera opéré au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, comme le fait actuellement le MAE pour l'IRE ;
- les barèmes seront révisés trimestriellement en fonction du change/prix ;
- chaque révision trimestrielle pourra donner lieu à des mesures exceptionnelles dans la limite de 5 pays afin de prendre en compte les situations difficiles ;

## Les Critères

- conditions de vie (indice Mercer)
- différentiel pouvoir d'achat (coût de la vie, santé, logement)
- zone de pays
- durée moyenne sur le poste (turnover résidents)
- transport (billet d'avion)

### Lire les documents présentés par l'AEFE :

- Barème de l'ISVL au 1er juillet 2013 (sous réserve de parution au JO)

- Évolution après la première phase de la refonte de l'ISVL (évolution à 4 ans exprimée annuellement)

[http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/tableaux\\_AEFE.pdf](http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/tableaux_AEFE.pdf)

- ISVL : précisions relatives aux critères (note de l'AEFE)

[http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/ISVL\\_Annexe-precisions\\_relatives\\_aux\\_criteres.pdf](http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/ISVL_Annexe-precisions_relatives_aux_criteres.pdf)

- Note de l'AEFE sur l'ISVL

[http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/Note\\_ISVL.pdf](http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/Note_ISVL.pdf)

5-

## Suivi de CT

- **Droits de première inscription (personnels résidents) : situation à la rentrée 2013 – instructions données par l'AEFE aux établissements.**

Concernant les établissements en gestion directe, l'AEFE a donné la consigne d'exonérer les personnels, si ces derniers ont payé, ils devront être remboursés.

Pour les établissements conventionnés, l'AEFE conseille aux établissements d'appliquer la même politique de gestion.

**Si des collègues rencontrent des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous intervenions directement auprès de l'AEFE.**

- **Projet d'arrêté « Extension d'indemnités » - état d'avancement du dossier**

Toujours sur la table du Budget...

On ne sent pas une grande volonté de l'AEFE d'aboutir sur ce sujet important pour de nombreux personnels (directeurs d'école, spécialisés ASH entre autres)

- **Avantage familial des résidents : suite donnée à la décision du Conseil d'Etat du 28 mars 2013**

L'agence va reconstruire un barème conforme au jugement du conseil d'Etat qui stipulait que « l'AEFE a commis une erreur de droit en fixant à zéro l'avantage familial pour les pays ou zones de résidence de Naples, Berne, Amsterdam, Slovaquie, Slovénie, Ibiza, Stuttgart, Heidelberg et Bonn (tranche d'âge des enfants de plus de quinze ans) et Amsterdam, Stuttgart, Heidelberg et Bonn (tranche d'âge des enfants de dix à quinze ans). Par contre, le Conseil d'Etat précise " rien ne s'oppose à ce que le ministre fixe un montant égal à zéro pour l'avantage familial lorsque le montant des frais de scolarité de l'établissement de référence est nul pour la tranche d'âge considérée en raison de la gratuité de l'enseignement".

L'agence précise qu'il en sera de même pour tous les autres pays concernés dans l'arrêté de 2012

(Afrique du Sud Le Cap, Oman, Panama, Salvador...).

Ce nouveau barème sera applicable à compter du 1er septembre 2013.

Pour autant, l'AEFE ne compte pas pour le moment verser une indemnité rétroactive pour la période du 1er septembre 2011/1er septembre 2012 ou pour la période du 1er septembre 2012/1er septembre 2013 (cette dernière période n'étant pas spécifiquement visée par le Conseil d'Etat). Pourtant, l'avis du Conseil d'Etat est très clair et les collègues concernés ont subi un préjudice parfois lourd. Le SNUipp invite les collègues concernés à faire un recours gracieux auprès de la directrice de l'AEFE dans un premier temps (demande individuelle). Ensuite, ils devront se déterminer quant à une action au tribunal administratif pour faire valoir individuellement leur droit, le cas échéant.

Voir l'article du SNUipp Hors de France :

les recours administratifs et les recours en contentieux au Tribunal Administratif des agents de l'AEFE" :

[http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/AEFE\\_les\\_voies\\_de\\_recours.pdf](http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/AEFE_les_voies_de_recours.pdf)

Le SNUipp rappelle que l'avantage familial n'a pas vocation à couvrir uniquement les frais de scolarité, il doit être une véritable prestation familiale, le SNUIPP et le SNES feront une proposition en ce sens lors du prochain CA de l'AEFE.

## 6 – Carte des emplois 2013-2014 (4<sup>e</sup> phase)

Lors de cette carte des emplois, la plupart des pays « en crise » comme la Syrie, la Libye, la République Centrafricaine perdent leurs postes de résidents ou d'expatriés. L'agence qui « gelait » les postes en attendant des jours meilleurs, décident de les fermer purement et simplement en déconventionnant les établissements. Tous ces postes sont redéployés ailleurs dans le réseau, et compte tenu du plafond d'emplois, il sera très difficile de les récupérer le jour venu. D'autre part, l'AEFE continue de saigner à blanc le réseau malgache qui perd 2 postes supplémentaires, les personnels de l'île sont plus qu'inquiets concernant leur avenir à court terme. En Suède, l'AEFE profite d'une contrainte juridique locale pour récupérer encore 3 postes.

### **Amériques et Afrique australe**

Quelques créations de postes malgré des besoins importants et des demandes répétées.

Équateur : demande du CE en septembre

Mexique, Guadalajara : 1 création correspondant à un vrai besoin au premier degré (3TNR et 3 ouvertures demandées en CE). L'Agence nous a au moins, pour une fois, partiellement entendus

Mexique, Mexico : le CE acte le transfert de 2 postes de résidents « génie mécanique » suite à la baisse d'effectifs dans cette filière

PAYS	VILLE	Etablissement	FERMETURES		OUVERTURES	
			Expatriés	Résidents	Expatriés	Résidents
EQUATEUR	Quito	Lycée La Condamine				1 adjoint
MEXIQUE	Guadalajara	LF de Guadalajara				1 adjoint
MEXIQUE	Mexico	Lycée franco-mexicain				2 adjoints
PANAMA	Panama	LF Paul-Gauguin				1 adjoint
SEYCHELLES	Victoria	Ecole française				1 adjoint
<b>TOTAL 1er degré</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>

## Maghreb – Madagascar

**Libye** : Suite à un attentat à l'explosif ayant détruit une partie des locaux de l'ambassade de France, le lycée français de Tripoli a fermé le 23 avril dernier.

**Madagascar, Tuléar** : suppression de postes suite à la baisse des effectifs, 90 élèves en moins à la rentrée prochaine.

**Madagascar, Tamatave** : suppression sur proposition du conseil de gestion (équilibre budgétaire visé!)

PAYS	VILLE	Etablissement	FERMETURES		OUVERTURES	
			Expatriés	Résidents	Expatriés	Résidents
LIBYE	Tripoli	Lycée Français	1 faisant fonction de chef d'établissement	5 adjoints		
MADAGASCAR	Tamatave	Lycée français		1 adjoint		
MADAGASCAR	Tuléar	Collège Etienne-de-Flacourt		1 adjoint		
<b>TOTAL 1er degré</b>			<b>1</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Asie- Moyen-Orient

**Jordanie** : transformation d'un poste de résident 1er degré en un poste de gestionnaire

**Syrie, Damas** : fermeture des supports gelés jusqu'à présent depuis la suspension de la convention

PAYS	VILLE	Etablissement	FERMETURES		OUVERTURES	
			Expatriés	Résidents	Expatriés	Résidents
ARABIE SAOUDITE	Riyad	Section française de la SAIS				1 adjoint
EMIRATS ARABES UNIS	Dubaï	Lycée français international Georges-Pompidou				1 adjoint
JORDANIE	Amman	Lycée français d'Amman		1 adjoint		
QATAR	Doha	Lycée Bonaparte				1 adjoint
SYRIE			1 directeur	2 adjoints		
THAÏLANDE	Bangkok	Lycée français				2 adjoints
VIET NAM	Hanoï	Lycée français Alexandre-Yersin				1 adjoint
<b>TOTAL 1er degré</b>			<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>6</b>

## Europe

**Suède** : la fin de l'homologation de l'école maternelle entraîne la fermeture des postes de résidents, les collègues sont intégrés à l'école élémentaire à la suite de départs d'autres collègues (retour en France et départ en retraite).

PAYS	VILLE	Etablissement	FERMETURES		OUVERTURES	
			Expatriés	Résidents	Expatriés	Résidents
SUEDE	Stockholm	Lycée français Saint-Louis		3 adjoints		
<b>TOTAL 1er degré</b>			<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL phase 4</b>			<b>2</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>12</b>

<b>Bilan carte des emplois 2013/2014 de la phase 1 à 4</b>						
<b>TOTAL ph. 1 à 4</b>						
			<b>3</b>	<b>21</b>	<b>0 (-3)</b>	<b>19 (-2)</b>

**Vote : 4 contre (FSU-UNSA)**

## **7 – Carte des emplois 2014-2015 – 1ere phase**

### ***Amériques et Afrique australe***

**Afrique du Sud** : le poste de conseiller pédagogique est transféré auprès de l'IEN en poste à Maurice

**Canada, Montréal** : 39 classes et 1 seul directeur actuellement, création d'un deuxième poste de directeur

**Canada, Québec** : annexe du Québec, un seul poste de proviseur adjoint actuellement, création d'un poste de directeur (13 classes)

Le SNUipp est intervenu une nouvelle fois pour demander la création d'un poste d'EMFE au collège Martinez de **Buenos Aires** en **Argentine**, pour l'agence, pas question de donner des moyens tant que les problèmes avec le comité de gestion ne seront pas réglés (transparence...)

PAYS	VILLE	Etablissement	FERMETURES		OUVERTURES	
			Expatriés	Résidents	Expatriés	Résidents
<b>AFRIQUE DU SUD</b>	Johannesburg Condamine a	LF Jules Verne et son annexe	1	Conseiller péda		
<b>CANADA</b>	Montréal	Collège Stanislas			1 directeur	
<b>CANADA</b>	Québec	Collège Stanislas Annexe de Québec			1 directeur	
<b>MAURICE</b>	Mapou	Ecole du Nord			1	Conseiller péda
<b>TOTAL 1er degré</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

### ***Asie- Moyen-Orient***

**Chine** : ouverture d'un poste de conseiller pédagogique

PAYS	VILLE	Etablissement	FERMETURES		OUVERTURES	
			Expatriés	Résidents	Expatriés	Résidents
<b>CHINE</b>	Pékin	LF de Pékin			1	conseiller péda
<b>TOTAL 1er degré</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

### ***Europe***

**Istanbul** : ouverture d'un poste d'EMFE pour la formation des personnels recrutés localement, l'établissement se développe fortement.



PAYS	VILLE	Etablissement	FERMETURES		OUVERTURES	
			Expatriés	Résidents	Expatriés	Résidents
TURQUIE	Istanbul	Lycée français Pierre-Loti			1 PEMF	
<b>TOTAL 1er degré</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>			<b>1</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

**VOTE : 4 contre (FSU-UNSA)**

### **8- Prorogation du mandat des instances centrales**

Dans un courrier adressé aux organisations syndicales de la fonction publique, Marylise Lebranchu a confirmé fin janvier le consensus pour organiser les prochaines élections professionnelles lors de la première quinzaine de décembre 2014.

Ce sera la première fois que l'organisation des élections se fera de concert dans la fonction publique territoriale, la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière.

En conséquence, l'AEFE propose un arrêté pour que la durée du mandat des membres du comité technique central, du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et des commissions consultatives paritaires centrales et locales soit prorogée **jusqu'au 31 décembre 2014**.

**Les prochaines élections de l'AEFE (CCPL, CT, CCPC) auront donc lieu fin 2014.**

**Vote : 4 pour (FSU et UNSA)**

### **9 - Bilan social 2012**

**Le bilan social récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'AEFE dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et des deux années précédentes.**

Le bilan social comporte des informations sur l'emploi (répartition des effectifs au 31 décembre 2012), l'avancement, le recrutement, fin de mission, le temps de travail et absences, les déplacements, la formation, la masse salariale et, nouveauté cette année, la situation des recrutés locaux en EGD.

Ce dernier document tient compte de certaines remarques syndicales concernant les moutures précédentes (notamment sur les personnels en recrutement local).

Lire le document de l'AEFE :

[http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/tableaux\\_AEFE.pdf](http://www.snuipp.fr/IMG/pdf/tableaux_AEFE.pdf)

### **10 - Questions diverses**

**Nous venons de recevoir, en aval du CT, l'ensemble des réponses écrites aux questions diverses. Le SNUipp s'interroge sur l'utilité d'une telle communication et rappelle que les réponses écrites remises avant le CT avaient pour but d'alléger la manière de fonctionner, les questions réellement traitées en CT devant être celles ne recevant pas réponse satisfaisante par écrit. Le SNUipp relève de surcroît ça et là certaines différences entre les réponses écrites communiquées et celles apportées en CT, et le débat contradictoire n'est plus possible a posteriori! Le SNUipp rend donc compte ci-dessous des réponses effectivement apportées lors de ce CT.**

#### **1. Questions relatives à la gestion des personnels**

**Demande de statistiques pour le premier degré:** bilan sur le temps partiel et la mise en place des nouvelles instructions, taux de satisfaction sur les changements d'affectation au sein d'un même pays (après la CCPL de recrutement de mars)

Sur 80 dossiers reçus, l'AEFE a émis seulement 3 avis défavorables, ce qui correspond à 93 % de satisfaction. Le SNUipp se félicite d'un taux aussi élevé cette année, le nouvelle circulaire conforte le droit des personnels en la matière.

Depuis la mise en place de la circulaire du 1er janvier 2013, 3 agents ont bénéficié d'un TP de droit à la suite d'un congé maternité et une personne a bénéficié en cours d'année d'un TP pour maladie grave.

Concernant le changement d'affectation au sein d'un même pays (mutation interne), le DRH précise qu'il n'a pas la visibilité nécessaire à l'heure actuelle, il faudra attendre le CT de décembre 2013 pour avoir les statistiques.

**Madagascar- Tuléar :** action de l'AEFE en faveur des contrats locaux victimes du cyclone sur Tuléar

L'AEFE précise d'abord qu'elle avait anticipé en ordonnant la fermeture de l'établissement, ce qui a évité un bon nombre de victimes. Ensuite, le Comité de gestion a pu dégager sur ses fonds propres une aide ponctuelle pour compléter le soutien financier apporté localement par plusieurs établissements de l'Agence.

**Chine – Pékin :** non-respect du temps d'enseignement devant élèves en maternelle (24 heures/semaine maximum)

L'horaire actuel à Pékin pour les maternelles sur cinq journées (8H30/12H et 13H15/14H55) génère un horaire hebdomadaire effectif de 24H10 qui déborde par semaine effectivement de 10 minutes l'horaire exigé par les textes. Cet horaire correspondait selon l'Agence à un consensus établi. Mais pour cette année, les 5H30 réalisées en trop seront réglées par la direction en heures supplémentaires et pour la rentrée 2013 un nouvel horaire visant à respecter les textes est en voie de réalisation.

**Situation administrative des résidents qui passent d'un pays rythme Sud à un pays rythme Nord en août**

Est-il possible d'envisager un mécanisme afin d'éviter l'interruption de traitement et de carrière pendant un mois ?

L'instruction générale sur le recrutement des résidents du 10 janvier 2013 précise qu'il est nécessaire d'informer les candidats des décalages de calendrier lorsqu'ils changent de zone, qui peuvent engendrer des périodes de mise en disponibilité. Les situations individuelles nées de ces mouvements pourront éventuellement être résolues par les établissements en relation avec la DRH.

La DRH de l'AEFE suggère aux établissements de rythme nord qui recrutent des agents de rythme sud de leur faire signer un contrat local dès le 1er août (ou le 21). Le contrat AEFE commencerait alors le 1er novembre (ou le 21).

Pour autant, l'AEFE n'apporte aucune solution aux personnels « vrais résidents » recrutés au 1er septembre qui perdront 1 mois de carrière dans tous les cas.

**Décret n° 2013-67 du 18 janvier 2013 relatif au congé de solidarité familiale et à l'allocation d'accompagnement des personnes en fin de vie – modalités de mise en place pour les personnels détachés à l'AEFE**

Pour l'AEFE, le bénéfice du congé de solidarité familiale ne trouve pas à s'appliquer à des agents qui sont détachés sur contrat, et dont les congés sont définis par le décret n° 2002-22 du 4 janvier 2002. Une réponse classique pour l'AEFE qui botte en touche malgré la formulation claire du décret qui s'applique aussi aux fonctionnaires détachés. Le SNUipp fait remarquer qu'il s'agit d'un nouveau droit dont sont encore exclus les personnels de l'opérateur.

**2. Questions relatives au droit syndical et à la représentation dans les instances**

**3. Problèmes financiers / matériels**

**Madagascar- Tuléar** : réponse de l'AEFE au préavis de grève du 9 avril 2013 (suppression des exonérations des frais de scolarité pour les personnels recrutés localement)

La baisse des exonérations (90 à 30%) est justifiée par la nécessité de rétablir les comptes de l'établissement, coûte que coûte, sans tenir compte des conséquences humaines (déscolarisation).

L'AEFE précise qu'elle aidera les familles et qu'elle baissera le taux de participation de l'établissement. Le SNUipp dénonce cette mesure purement économique qui accentuera les chutes d'effectifs et, à terme, l'existence même de l'établissement.

**Paiement des indemnités péri éducatives (classe de découverte)** : instructions données aux DAF quant à l'intégration du coût des IPE au budget des classes de découverte. (Exemple lycée français de Madrid)

Selon l'Agence, aucune instruction spécifique n'a été donnée dans ce sens ; cependant, le directeur financier de l'Agence, interpellé par le secteur Europe, reconnaît avoir recommandé à l'ensemble des DAF que soient intégrés au budget prévisionnel l'ensemble des coûts générés par la classe de découvertes. Le secteur Europe rappelle aussi que l'établissement rembourse à l'Agence les IPE versées.

Pour le SNUipp, si l'équivalent des IPE versé dans certains établissements aux contrats locaux ne figure dans aucun accord salarial et peut donc être considéré comme des frais spécifiques à facturer directement aux parents, il n'en est pas de même pour les IPE des résidents qui sont un élément du traitement reconnaissant l'investissement des enseignants et sont portées sur le bulletin de salaire en tant que HSE. Le SNUipp demande si dans le cas d'un professeur du secondaire effectuant des HSE dans une classe de 6ème, il est facturé les HSE aux seuls parents des élèves de la classe de 6ème !

Pour le SNUipp, l'intégration forcée et injustifiée des IPE dans le budget des classes de découvertes vient alourdir les coûts afin de rebuter les parents. Elle témoigne de l'intention larvée de certains cadres gestionnaires de l'administration de se débarrasser de certains projets dont la gestion budgétaire, pourtant préparée à conscience par les enseignants, provoque du travail supplémentaire.

Le Secteur Europe conseille au SNUipp de s'adresser au directeur financier de l'Agence. Le SNUipp ne manquera pas de le faire.

**Rémunération des personnels** : communication des montants actualisés de la circulaire 1817 du 15 juin 2016 (activités de surveillance, activités péri-éducatives, classes de découverte).

Le DRH répond que la communication des montants ne pose aucun problème.

Voici les montants actualisés :

	Instituteur	PE classe normal	PE Hors classe
Activités péri-éducatives	23,53	23,53	23,53
Classe découverte	20,78	20,78	20,78
Étude surveillée	19,45	21,85	24,04
Surveillance	10,37	11,66	12,82

**Australie, Sydney** : réponse de l'AEFE au courrier du 29 avril des personnels résidents suite à la suppression de l'indemnité « allowance » versée localement depuis deux ans.

Compte tenu de la mobilisation locale, l'AEFE précise que le comité de gestion est revenu sur sa décision initiale. L'AEFE ajoute que l'Australie est en bonne position dans le projet de refonte de l'ISVL.

Le SNUipp se félicite de ce revirement du comité de gestion qui permettra aux résidents du pays d'envisager plus sereinement l'avenir.

**Indonésie, Jakarta** : revalorisation des personnels recrutés localement, point de situation

concernant le dialogue social.

Le dialogue social est instauré au lycée français de Jakarta entre les enseignants recrutés localement et le comité de gestion.

Plusieurs réunions se sont tenues dont celles du 3 avril et du 13 mai 2013.

Le comité de gestion a fait des propositions ponctuelles qui se chiffrent à 64 000 € pour le budget 2013. Ces propositions portent essentiellement sur la prise en charge du billet d'avion, d'une partie du fret aérien, d'un abattement des frais de scolarité de 75% à partir de la 3ème année au lieu de 50% actuellement et prise en charge de 100% de la cotisation CFE à partir de la 3ème année.

Par ailleurs, le comité de gestion souhaite organiser une réflexion sur la refonte de la grille des salaires et de la convention collective en septembre 2013 afin de préparer le budget 2014 dans les meilleures conditions.

Le comité de gestion et la direction de l'établissement sont conscients que les contrats proposés doivent renforcer l'attractivité du LIF.

**Turquie, Ankara et Istanbul :** couverture sociale des personnels à temps partiels (point de situation).

**Ankara :**

Les nouveaux personnels recrutés locaux de nationalité turque sont pris en charge auprès de la SGK (sécurité sociale turque).

7 salariés sont dans l'attente de la régularisation de leur situation en raison d'arriérés.

L'établissement est prêt à payer aux salariés les sommes nécessaires à la régularisation de leur dossier. La situation se clarifie donc pour tous.

**Istanbul :**

Les règles de gestion du lycée prévoient que les recrutés locaux bénéficient de 50% d'exonération des droits de scolarité et de 100% des droits de 1ère inscription s'ils sont pris en charge au titre d'un CDD annuel ou d'un CDI quelle que soit la quotité horaire de travail.

- Les personnels résidents (50%) sont a priori pris en charge par la MGEN (à vérifier auprès du service compétent à Nantes)
- Les personnels recrutés locaux de nationalité française sont pris en charge auprès de la CFE
- Les personnels recrutés locaux de nationalité turque sont pris en charge auprès de la SGK (sécurité sociale turque)

**Salaires des recrutés locaux au Maroc**

L'Ambassadeur a décidé de limiter la hausse du point d'indice pour l'année 2013 à 1%, hausse non rétroactive qui plus est et donc effective seulement au 1<sup>er</sup> juin 2013 car, contrairement aux années précédentes, aucune mesure de hausse du point d'indice n'est intervenue au 1<sup>er</sup> janvier.

La hausse habituelle se situait entre 2% et 3%. Le taux d'inflation constaté au Maroc en 2012 se situe autour de 4%.

La seule explication qui nous a été apportée serait une volonté d'harmonisation des politiques salariales des différents réseaux dépendants du MAE. (AEFE, Instituts, Consulats).

Nous contestons cette décision qui touche les plus bas salaires et exigeons une hausse au moins égale à l'inflation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Nous réclamons que soit ouvert au Maroc, au niveau du SCAC mais également dans chaque pôle, un vrai dialogue social pour examiner en détail la situation des recrutés locaux. Le chef de secteur admet des dysfonctionnements, en particulier sur le pôle de Meknès.

**4. Questions relatives aux établissements du réseau, à la scolarité et à la pédagogie**

**Application de la réforme des rythmes scolaires dans le réseau AEFE.**

Le SNUipp a interrogé le service pédagogique sur la mise en œuvre de la réforme dans le réseau (durée de la journée scolaire, pause méridienne, mise en place des Activités Pédagogiques Complémentaires APC, activités péri-éducatives, dispositif plus de maîtres que de classes...)

Sur les Activités Pédagogiques Complémentaires, si tous les élèves ne peuvent être concernés, ces activités ne sont pas destinées aux seuls élèves en difficulté scolaire et ne doivent pas reproduire l'Aide Personnalisée. Les modalités de mise en œuvre et les contenus n'ont pas à être imposés par l'IEN et doivent avant tout être le résultat d'une concertation en Conseil des maîtres en adéquation avec le projet d'école.

Le SNUipp sera particulièrement vigilant sur ce point, le service pédagogique indique que pour sa part, il n'y a pas confusion entre l'ancienne AP et les APC.

Pour les horaires, en tenant compte des contraintes locales, (journées continues dans certains établissements, climat, accords bilatéraux, langues vivantes ...) des instructions seront données pour respecter au plus près l'esprit de la réforme. (dérogation possible jusqu'à 26 heures)

La mise en place d'activités péri-éducatives sera également encouragée mais à la charge des parents des élèves concernés. Aucun budget complémentaire n'est prévu mais il est possible de déposer des projets APP comme par le passé.

Au final, la mise en place de l'organisation de la journée, de la semaine et de l'action pédagogique complémentaire est de la responsabilité du chef d'établissement, (après vote en C.E.).

Aucune réponse ne nous a été faite pour l'application du dispositif «plus de maîtres que de classes ».

**En cette fin d'année et à la rentrée, nous devons tous être vigilants sur les modalités d'application de la réforme. N'hésitez pas à nous faire remonter immédiatement les problèmes rencontrés.**

**Mexique, Mexico:** le service pédagogique de l'Agence pourrait-il préciser ses instructions au sujet du pourcentage de titulaires à maintenir par niveaux de classe au 1er degré, et ce quels que soient les vœux exprimés des titulaires ? Existe-t-il un document écrit faisant le bilan des instructions du service pédagogique ?

Le service pédagogique répond que de telles instructions ou indications (pourtant soulignées par l'administration du LF Mexico) n'ont jamais été données. Pour l'homologation, et a fortiori pour le conventionnement, aucune donnée chiffrée ne vient préciser quel doit être le nombre de titulaires par niveau.

En revanche, la circulaire de rentrée du MEN rappelle que les niveaux « sensibles » (CP, CM2) doivent être confiés en priorité à des maîtres chevronnés et donc pas à des enseignants débutants. Pour le SNUipp (qui reconnaît la validité des recommandations du MEN) il y a confusion car un contrat local non titulaire peut parfaitement être un maître tout à fait capable (un débutant est quelqu'un qui exerce pour sa première année, plus vraiment au deuxième contrat, encore moins lors de son troisième). Il s'ensuit de la politique d'attribution des niveaux appliquée à Mexico qu'un maître titulaire reconnu comme faisant du bon travail dans son niveau ne peut en sortir tant qu'un autre maître titulaire « chevronné » (selon l'appréciation de l'administration) ne demande pas le niveau.

Pour le service pédagogique, cette façon particulière de traiter les instructions du MEN de la part du proviseur de Mexico est liée à un souci d' « anticiper » les critiques éventuelles parentales. Le service communiquera avec le proviseur à ce sujet; le SNUipp engage le service pédagogique à communiquer également avec les directeurs de Mexico, qui sont au premier degré les relais du proviseur.

**Evaluations CM2/CE1 :** réponse à la lettre du SNUipp du 22 mai 2013 adressée au service pédagogique de l'AEFE concernant l'évolution du dispositif pour l'année 2012/2013

La chef du service pédagogique a rappelé les instructions du MEN lors du séminaire des IEN du mois de mai : les évaluations ne feront l'objet d'aucun retour et resteront à la libre initiative des maîtres. Le SNUipp est satisfait de ce recadrage qui permet de rompre avec des fonctionnements autoritaires d'une autre époque et de laisser les maîtres libres de leur pédagogie.

## **Enseignement de l'arabe à Fès**

A la demande du SNUipp, le service pédagogique examinera l'organisation de l'enseignement de l'arabe à Fès. La durée actuelle des séances contraint les collègues à rester dans l'établissement au-delà de leur temps de service, contrairement à la pratique des autres établissements du Maroc. Nous veillerons à ce qu'une solution soit trouvée pour la prochaine rentrée.

## **Guatemala : problème de fonctionnement dans l'établissement**

Une grève locale a été fortement suivie le 19 juin par les représentants des personnels qui dénoncent la manière dont est géré l'établissement et dont sont traités les personnels. Toute une série de points sont reprochés au Proviseur dans sa gestion et en particulier au regard des recrutés locaux. L'AEFE précise que des réunions régulières sont organisées dans le cadre du dialogue social, la dernière datant du 11 juin (au lendemain du dépôt du préavis de grève). La fin justifiant les moyens, l'AEFE ajoute que l'établissement est toujours en situation financière délicate et que le chef d'établissement se doit d'une grande rigueur dans la gestion. Il n'est pas sûr que la réponse soit à la hauteur des attentes locales...

## **Uruguay : frais de visa prohibitifs**

L'Agence a été tenue régulièrement informée des difficultés rencontrées par les résidents lors de leur prise de fonction en Uruguay. Début juin, un télégramme faisant un point de situation extrêmement détaillé sur ce sujet lui a été adressé.

En Uruguay, la législation locale impose aux résidents de s'acquitter du paiement de leurs cotisations sociales sur place, faute de quoi la carte de résident leur est refusée. Les enseignants ainsi que les membres de leur famille sont alors contraints à sortir du pays à leur frais.

Le poste diplomatique n'a pas souhaité faire bénéficier les résidents de la procédure employée pour les expatriés que recommandait l'Agence dans son courrier de novembre 2012 (obtention de passeports de service).

Le poste diplomatique est en attente de l'entrée en vigueur dans les mois qui viennent d'un accord France / Uruguay en matière de sécurité sociale qui devrait permettre de régler définitivement le problème. Dans l'attente, le SNUipp demande la prise en charge intégrale des frais de visa pour l'agent et sa famille.

***Christophe LE BOLC'H - Pierre-Yves MIRAGLIESE - François LE FLOC'H-  
Alexandra BERBAIN - Jean-Michel CHASSAGNE - Nathalie MALAPERT - Michel DESCHODT***